PREVISUD
Organisme de formation en prévention · Audit · Conseil
Certifié Qualiopi · Actions de formation

S1 Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Formation initiale — Certification INRS — Intra-entreprise

Durée	Format	Public	Effectif max	Prérequis	Modalité
14 heures	2 jours	Tous salariés	4 à 10 personnes	Aucun	Intra-entreprise

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la ou aux victimes
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise, dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques

Domaine de compétences 1 — Intervenir face à une situation d'accident du travail :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- Protéger de façon adaptée
- Examiner la victime
- Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- Secourir la victime de manière appropriée

Domaine de compétences 2 — Contribuer à la prévention des risques professionnels :

- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Déroulé pédagogique

Durée	Phase	Contenu	Méthode
Jour 1 — 7 heures			
30 min	**Accueil**	Présentation du formateur et des participants, recueil des attentes, présentation des objectifs, du programme et des conditions de certification. QCM de positionnement initial	Participatif, QCM de positionnement
1h00	**Prévention C6**	S'approprier les enjeux de la prévention : notions de base (définition AT/MP, enjeux humains, socio-économiques et juridiques). Les 9 principes généraux de prévention (Art. L.4121-2). Obligations employeur (Art. L.4121-1) et travailleurs (Art. L.4122-1). Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	Exposé interactif, échanges, statistiques AT/MP, exemples concrets de l'entreprise
1h00	**Prévention C7**	Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail : observation et analyse de 1er niveau (ITAMaMi/OTH). Identifier un danger, repérer les personnes exposées, expliciter une situation dangereuse. Notion de danger grave et imminent (Art. L.4131-1)	Étude de cas, photos et vidéos de situations de travail, Plan d'Actions Prévention, échanges
1h00	**Prévention C8**	Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention : supprimer le danger ou réduire le risque, proposer des pistes d'amélioration en lien avec les 9 PGP, articuler son action avec les autres acteurs de prévention de l'entreprise	Travaux de groupe, Plan d'Actions Prévention, mises en situation, échanges

Durée	Phase	Contenu	Méthode
30 min	**Secours C1**	Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise : cadre juridique (Art. 223-6 Code pénal, Art. R.4224-15 Code du travail), limites d'intervention dans le temps, dans les moyens et dans l'espace	Exposé illustré, questions/réponses
1h00	**Secours C2**	Protéger de façon adaptée : alerte aux populations (Signal National d'Alerte, FR-Alert), identification des 4 familles de dangers persistants (mécanique, électrique, thermique, atmosphérique), actions de protection (supprimer, isoler, soustraire), dégagement d'urgence	Exposé, cas concrets, mises en situation
45 min	**Secours C3**	Examiner la victime : recherche ordonnée des signes indiquant que la vie est menacée (saignement abondant, étouffement, conscience, respiration). Reconnaître les autres signes. Prioriser les actions de secours	Démonstration, exercices pratiques en binômes
30 min	**Secours C4**	Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime : éléments du message d'alerte, identifier qui alerter selon l'organisation interne de l'entreprise	Exposé, jeux de rôle, simulations d'alerte
45 min	**Secours C5**	Secourir la victime — Partie 1 : la victime saigne abondamment (compression manuelle, pansement compressif, garrot). Utilisation du Plan d'Intervention SST	Démonstrations commentées, ateliers pratiques
Jour 2 — 7 heures			
15 min	**Rappel**	Retour sur les acquis de la veille, questions, révisions express	Participatif
3h45	**Secours C5**	Secourir la victime — Partie 2 : la victime s'étouffe (claques dans le dos, compressions abdominales/thoraciques, cas du nourrisson et de l'obèse). Malaise. Brûlures (thermiques, chimiques, électriques). Douleurs empêchant certains mouvements. Plaies. La victime ne répond pas et respire (PLS). La victime ne répond pas et ne respire pas (RCP adulte/enfant/nourrisson + mise en œuvre du DAE). Utilisation du Plan d'Intervention SST	Démonstrations, ateliers pratiques, mannequins adulte/enfant/nourrisson, DAE de formation
3h00	**Certification**	Épreuve 1 : mise en situation d'accident du travail simulée — le candidat démontre sa capacité à protéger, examiner, alerter et secourir (compétences C2 à C5), puis propose des mesures de prévention. Épreuve 2 : échange avec le formateur sur les compétences en prévention (C6, C7, C8). QCM de fin de formation. Bilan, remise des certificats SST, questionnaire de satisfaction	Évaluation certificative individuelle (grilles INRS), QCM final, échanges
14h00	**TOTAL**		

Moyens pédagogiques

- Pédagogie active centrée sur la pratique : chaque compétence est démontrée par le formateur puis travaillée en ateliers et mises en situation d'accident simulé, avec alternance permanente théorie / pratique contextualisée aux risques de l'entreprise
- Travaux de groupe pour la partie prévention (analyse de situations de travail, Plan d'Actions Prévention)
- Support de présentation illustré (Plan d'Intervention SST, Plan d'Actions Prévention)
- Mannequins adultes, enfant et nourrisson (RCP) et défibrillateur automatisé externe de formation (DAE)
- Matériel de premiers secours (pansements compressifs, garrot, couverture de survie), lot de maquillage et accessoires pour simulations d'accidents
- Photos et vidéos de situations de travail pour l'analyse des risques

- Grilles de certification INRS et QCM de positionnement (début et fin de formation)
- Mémento SST remis à chaque stagiaire

Profil formateur

Profil formateur

Formateur SST certifié par le réseau Assurance Maladie — Risques professionnels / INRS, à jour de son Maintien et Actualisation des Compétences (MAC).

Justifiant d'une expérience significative en formation secourisme et prévention des risques professionnels.

Suivi administratif

Modalités d'évaluation et suivi

QCM de positionnement de 10 questions en début et fin de formation pour mesurer l'évolution des connaissances et la bonne assimilation des acquis.

Évaluation certificative selon les grilles INRS : Épreuve 1 (mise en situation d'accident simulée) et Épreuve 2 (questionnement sur les compétences en prévention).

Certificat SST délivré par l'INRS, valide 24 mois, sous réserve de réussite aux épreuves certificatives. Effectif de 4 à 10 stagiaires (exigence INRS).

Un Maintien et Actualisation des Compétences (MAC SST) de 7 heures est obligatoire avant la fin de la période de validité.

Feuille d'émargement signée par chaque stagiaire et le formateur. Questionnaire de satisfaction remis en fin de formation.

Accessibilité PSH

Informations sur l'accessibilité

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. PREVISUD s'attache à donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation et de maintenir l'emploi.

Toute situation de handicap ou tout besoin d'adaptation signalé en amont fera l'objet d'une adaptation pédagogique concertée avec le référent handicap de PREVISUD : Antoine Yvorra — info@previsud.fr — 09 67 36 66 00, qui pourra si nécessaire se coordonner avec l'entreprise cliente.

La partie pratique peut être aménagée (observation, démonstration adaptée) afin que chaque participant puisse suivre la formation dans les meilleures conditions.

Modalités d’inscription et délais d’accès

Inscription et accès

L'inscription à cette formation s'effectue de manière simple et directe : les participants s'inscrivent auprès de leur responsable hiérarchique ou du coordinateur de formation de l'entreprise, qui transmet la demande à PREVISUD.

Toute situation de handicap ou besoin d'adaptation est à signaler au moment de l'inscription, afin de mettre en place les aménagements nécessaires et garantir une accessibilité optimale.

Nous demandons aux commanditaires de la formation de communiquer à PREVISUD les risques spécifiques de l'entreprise afin de contextualiser la formation, et de transmettre aux participants nos coordonnées de contact, afin que ceux-ci puissent, s'ils le souhaitent, nous transmettre directement et en toute confidentialité toute information utile.

Délai d'accès : la formation peut être organisée sous 15 jours ouvrés à compter de la validation de l'inscription, sous réserve de disponibilité des formateurs et du calendrier convenu avec le client.

Tarif : nous consulter. Demandez un devis à info@previsud.fr ou via le formulaire de contact sur notre site.

Pour une inscription à titre individuel (particulier), merci de nous contacter directement à info@previsud.fr ou au 09 67 36 66 00.

Références réglementaires : Art. R.4224-15 et R.4224-16 du Code du travail · Art. L.4121-1 et L.4121-2 du Code du travail · Art. 223-6 du Code pénal · Document de référence INRS v8 · Exonéré de TVA (Art. 261-4-4° CGI)